



## Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira le 21<sup>r</sup> Avril 1945 à 15 heures, au lieu ordinaire de ses séances.

~ Ordre du jour ~

- 1<sup>o</sup>: Acquisition d'un bateau
- 2<sup>o</sup>: Tarifs d'abonnements pour passage de l'entremoult à Chantenay
- 3<sup>o</sup>: Bourses communales
- 4<sup>o</sup>: Assistance
- 5<sup>o</sup>: Affaires diverses.

Reçu, le 17 Avril 1945.  
Le Maire,

## Séance du 21 Avril 1945

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par M. le Maire, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances le 21 Avril 1945 à 15<sup>h</sup>, sous la présidence de M. Vignais, Maire.

Étaient présents, MM<sup>rs</sup>: Vignais, Gen. Marillet, Guérin, Sorin, Marchekau, Fabrice, Oudonneau, Landreau, Gendronneau, Giraud, Boutein, Mameix, Clouet, Olive, Charlot.

Absents: MM<sup>rs</sup> Baugeron, Dupuis, Lefort, Bureau, Jau eau, Gouttiéu, Ib aumont.

M<sup>r</sup> Guérin, qui accepte, est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance, dont il est donné lecture, est adopté sans observations.

### Service des bateaux -

#### Requisition d'une nouvelle vedette ~.

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que pour remplacer le matériel actuellement existant, il a étudié diverses possibilités d'acquies une nouvelle unité.

M. Sorin, Conseiller Municipal, a trouvé une pinasse

dont la coupe paraissait acquiescée toutes garanties de la stabilité. De son côté, M. Kervigan, a eu connaissance d'une autre coque, plus petite, qui se trouve aux Chantiers de la Loire Fluviale. Cette dernière pourrait être échangée contre la première, que les Foutx-Chaussés se proposent de réserver pour leurs propres besoins. Les pourparlers sont également en cours avec ce service.

Sur observation de M. Ollivé, conseiller Municipal, qui aurait désiré que la Commission des bateaux soit consultée à ce sujet, M. le Maire réplique que le Conseil Municipal n'est pas mis en présence d'un fait accompli, mais qu'il ne s'agit que d'un simple projet qui il sera loisible au Conseil Municipal d'accepter ou de repousser.

Après accord avec le Conseil Municipal, le Maire estime que le prix d'achat et de mise en état de l'unité nouvelle doivent être demandés à l'Etat, en compensation des pertes qui ont été subies de ce fait au chef des Allemands

### Abonnements ouvriers ~

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du rapport de M. Kervigan, décide de fixer ainsi qu'il suit les abonnements ouvriers pour le passage de Trentemoult à Chautauq.

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix au carnet de 50 billets à 75<sup>f</sup>, ce qui représente 1<sup>f</sup> 50 par passage. Les billets d'abonnements ne seront pas valables pour les dimanches et jours fériés.

En raison des charges exceptionnelles actuellement nécessitées par l'exploitation du service des bateaux, le Conseil Municipal exprime le vœu que les Communes de Nauke et de Bruguennais et l'Etat viennent en aide à la Commune de Rege, dont l'initiative rend un très grand service à la population ouvrière, non seulement de la Commune, mais de celle des agglomérations voisines.

### Excitement du personnel des bateaux ~

Le Maire fit connaître au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir les salaires qui seront payés au personnel des bateaux lorsque la Commune pourra reprendre définitivement le service du passage d'eau, après remise en état du matériel. La solution actuelle est en effet provisoire et dès que





la volette " ventemousine " sera remise en état, le service fonctionnera avec un personnel complet, comprenant :

- 3 Batons de bateaux
- 6 Fontonniers
- 1 Directeur du Service
- 1 Suppléant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de fixer ainsi qu'il suit les traitements et salaires des personnes :

Directeur	:	fr. 500 <sup>f</sup>	par mois
Suppléant du Directeur	:	2.000 <sup>f</sup>	" "
Fontonnier	:	3.400 <sup>f</sup>	" "
Baton	:	3.800 <sup>f</sup>	" "

### Application de la taxe vicinale en 1916 ~.

M. le Président expose au Conseil que la loi de finances du 31 Mars 1903 donne la faculté aux Conseils Municipaux de remplacer les journées de prestations qu'ils sont tenus de voter pour les chemins vicinaux par une taxe vicinale, représentée par les centimes additionnels aux Contributions directes en nombre suffisant pour produire une somme équivalente à la valeur des prestations et que, d'après la loi susvisée, la substitution doit être autorisée par le Conseil Général, lorsque ce nombre de centimes est supérieur à 20.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, pour l'année 1916, de remplacer par la taxe vicinale, tous journées de prestation (prestation individuelle et prestation d'animaux et véhicules) et demande que cette substitution soit soumise à l'autorisation du Conseil Général.

### Dommmages causés à M<sup>re</sup> Saïna ~.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à réparer les dommages causés à M. Saïna, entrepreneur à Ventemoult, lors de l'élagage des arbres, place des Felets, L'échelle que M. Saïna avait prêtée aux ouvriers employés par la Commune pour cet élagage, a été brisée, et il est nécessaire de la remplacer.

Traitement de M<sup>me</sup> Durand, steno, en congé d'accouchement ~.

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à M<sup>me</sup> Durand, pendant la durée de son congé d'accouchement, la différence entre son traitement normal et l'indemnité qu'elle recevra des Bureaux Sociaux.

## Bourses Communales ~

Le Conseil Municipal prend connaissance des notes soumises produites par les bénéficiaires, pour l'attribution de la seconde partie de ces bourses.

Après examen de ces notes, les bourses suivantes sont accordées pour la 2<sup>e</sup> partie de l'année scolaire :

Lidou Hervé	: 300 <sup>f</sup>
Hoguin Joseph	: 300 <sup>f</sup>
Tolédain Paul	: 500 <sup>f</sup>
Aubernon Charles	: 300 <sup>f</sup>
Pillon Louis	: 400 <sup>f</sup>
Martin Noël	: 300 <sup>f</sup>
Sieclin Odile	: 350 <sup>f</sup>
Boutin Marguerite	: 300 <sup>f</sup>
Ollivé Clément	: 300 <sup>f</sup>
Clouet Auguste	: 300 <sup>f</sup>
Bocquel Roger	: 300 <sup>f</sup>
Ollivé Gaston	: 300 <sup>f</sup>

## Dossiers d'assistance ~

Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises par le Bureau de Bienfaisance, au sujet de diverses demandes d'assistance et entérine ces décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.

Il ont signé les membres présents.

*L. Héjran*     *J. Boutin*     *J. Durand*     *Maire*